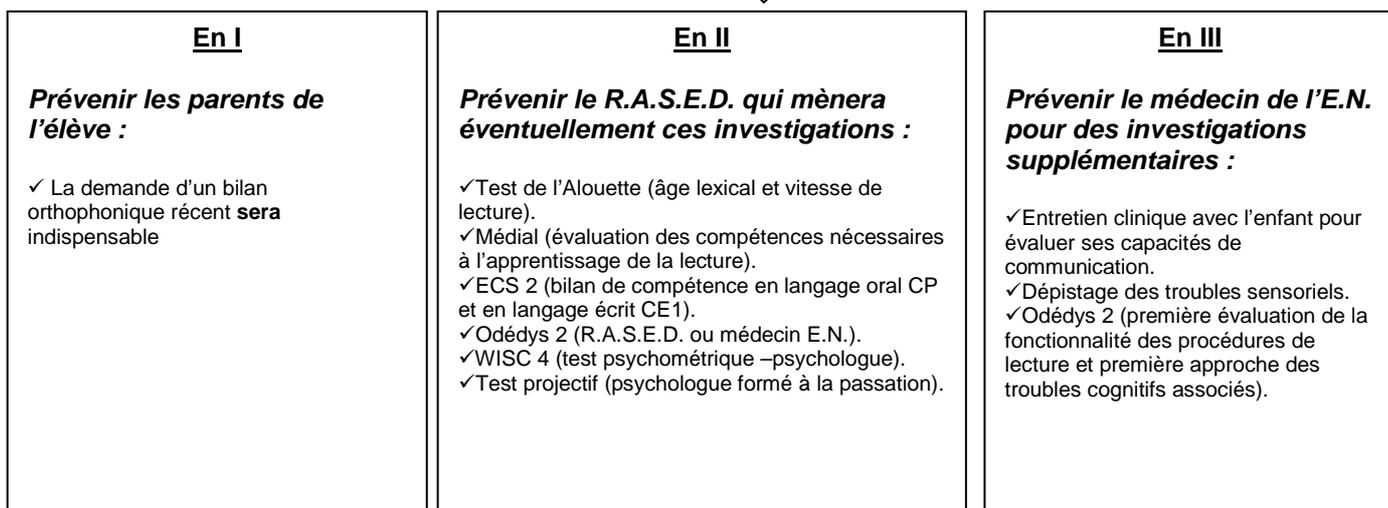


Signes d'alerte

- Un élève de CP qui, vers le mois d'avril, n'est pas entré dans la syllabique et qui ne reconnaît que quelques mots globalement.
- Un élève de CE1 qui, fin premier trimestre, a toujours des difficultés de décodage et d'assimilation des graphèmes complexes.
- Plus tard, tout retard de lecture de plus de 18 mois par rapport à sa classe d'âge.

A qui s'adresser ?



Synthèse des bilans par le médecin E.N. et le psychologue (scolaire/Co-psy)
 puis **L'équipe éducative** proposera aux parents :

OU

Diagnostic posé : dyslexie avérée
 - type de dyslexie
 - avec ou sans pathologie(s) associée(s)

Diagnostic non posé = Hypothèses à vérifier auprès des centres référents ou consultations spécialisées :
 Bordeaux, Tarbes,
 Pau (**docteur Cenraud C.H.G.** 4 bld Hauterive 64046)
 Bayonne (**docteur Rivera CH** 13 av.interne J. Loeb)
 CMPP des PEP (Bayonne, Saint Jean de Luz)

Aménagements et adaptations pédagogiques en fonction du degré de dyslexie (et troubles associés) par :

Difficulté d'un autre ordre =
 Si besoin PPRE, suivi RASED,
 et/ou suivi « extérieur » (CMPP, etc.)

« **PA-Dys** » (à compléter par les enseignants) :
 ✓ Adaptations pédagogiques.

Si besoin d'aménagements pour passer des examens (tiers temps, etc.), contacter le médecin de la MDPH siégeant en CDAPH.

OU

Saisine M.D.P.H. :
 Volet pédagogique du PPS (à rédiger par les enseignants) :
 ✓ Adaptations pédagogiques,
 ✓ L'élève a besoin de matériel pédagogique adapté (ordinateur, logiciels spécifiques, etc.),
 ✓ L'élève a besoin d'aide humaine (auxiliaire de sco.).

Si besoin d'aménagements pour passer des examens (tiers temps, etc.), contacter le médecin de la MDPH siégeant en CDAPH.